



World Forum for Democracy
« La démocratie au secours de l'environnement ? »

CONCLUSIONS et RECOMMANDATIONS de la 9^{ème} édition

La 9^{ème} édition du Forum mondial de la démocratie s'est déroulée dans un contexte inédit, lié à la pandémie en cours. Malgré les contraintes sanitaires et les restrictions de déplacement, le Forum a rassemblé des intervenants et des participants du monde entier. Pour la première fois, l'ensemble du Forum – y compris les « labs » et les « forum talks » – a été retransmis en ligne en direct, ce qui a permis de toucher un public plus large. Le Forum a également attiré davantage de participants du fait de l'intervention de divers artistes qui ont enrichi le programme. Il a aussi bénéficié de la campagne « 12 mois, 1 question », qui a précédé l'événement en direct et qui a réhaussé la qualité des discussions.

Faits et tendances

Certains faits et chiffres ont permis de déterminer les défis et de préciser les tendances, en donnant un aperçu de l'impact que la pandémie avait eu sur les opinions concernant la démocratie et le changement climatique à travers le monde. La prise en considération des problèmes environnementaux a considérablement augmenté, notamment chez les jeunes, de même que la volonté d'agir et la disposition à le faire. L'impact mondial de la pandémie a amélioré la prise de conscience de l'importance du rôle de l'ONU dans la lutte contre le changement climatique, même si son action est toujours perçue comme inefficace. Selon l'un des intervenants, « *avant la pandémie, les démocraties (occidentales) étaient confrontées aux défis de restaurer la confiance dans les gouvernements et de lutter contre la montée du populisme et la diffusion de fausses informations. Aujourd'hui, si la confiance dans les autorités est rétablie, le principal défi tient à la fragilisation du soutien des citoyens à la démocratie, en particulier chez les jeunes générations* ».

GOVERNEMENTS NATIONAUX, ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU CITOYENS : QUI FIXE LE RYTHME DE L'ACTION ?

Les revendications des citoyens et leur rôle actif dans la promotion de solutions durables ont été perçus comme une motivation essentielle pour les responsables politiques. Oui, la démocratie est vivante (on assiste par exemple à la naissance de nombreux partis verts), mais elle souffre souvent d'un manque de leadership. De nombreux acteurs de la société civile réclament de nouveaux droits, souvent interconnectés, pour lesquels les institutions traditionnelles n'ont pas été conçues. Le rythme a assurément été donné par les citoyens qui conçoivent essentiellement le rôle des gouvernements centraux comme consistant à fournir des cadres réglementaires. Une attention accrue au rôle des constitutions, des pratiques telles que les assemblées citoyennes, un recours plus important aux preuves scientifiques dans le processus décisionnel et l'encouragement de la négociation sociale tripartite ont contribué à accélérer le changement, à améliorer les flux de communication et à réduire le sentiment d'aliénation des citoyens vis-à-vis du processus décisionnel. On constate une baisse de confiance dans la capacité des organisations internationales de traiter efficacement

les problèmes climatiques. En revanche, on leur fait confiance pour traiter les questions de droits de l'homme et de libertés fondamentales au niveau mondial et pour contribuer à élaborer des solutions qui ne creusent pas davantage les inégalités. Les organisations internationales pourraient accélérer le changement en soutenant davantage leurs États membres, en fixant des critères environnementaux pour leurs projets et en faisant respecter les normes internationales. Dans la mesure où les gouvernements démocratiques sont plus enclins à conclure des traités internationaux et à respecter des engagements multilatéraux, la sauvegarde de l'environnement pourrait dépendre de l'état de la démocratie dans le monde.

QUEL STYLE DE GOUVERNANCE EST LE MIEUX À MÊME DE FAIRE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ?

La force des gouvernements et leur capacité de mise en œuvre des décisions ont été considérées comme beaucoup plus importantes pour répondre aux problèmes environnementaux que le caractère démocratique ou non de l'État. Pour autant, la très grande majorité des pays les plus performants en matière de gestion des problèmes environnementaux étaient des démocraties, et ce en dépit de la lenteur de leur processus décisionnel et de leur préférence perçue pour les solutions à court terme. L'évaluation des différents styles de gouvernance a tourné autour des questions du rôle de la technocratie dans les procédures de décision, de l'accès à l'information, du rôle des droits de l'homme, des équilibres à trouver entre réflexion et efficacité, et des approches nationales et transnationales de la gouvernance. Les types de gouvernance moins démocratiques *semblent* seulement plus efficaces comparé aux démocraties. Comme ils ne disposent pas de mécanismes adéquats de retour d'informations permettant de recueillir les réactions des citoyens, ils ne peuvent pas non plus répondre à leurs besoins et trouver de consensus à long terme. Les démocraties ont également leurs limites et on y constate souvent un décalage entre réglementation et mise en œuvre. Les pays respectueux de l'État de droit et des droits de l'homme ouvrent la possibilité de revendications en faveur d'une plus grande inclusion (y compris, par exemple, des peuples indigènes), d'une meilleure intégration de leurs sociétés, d'approches plus ascendantes et, finalement, de recours juridiques contre l'inaction du gouvernement. S'il a été reconnu que les démocraties étaient globalement plus performantes sur les questions climatiques, on ne saurait attendre qu'elles soient plus nombreuses : des alliances fondées sur la confiance et la responsabilisation doivent être bâties entre les nations.

PUBLIC OU PRIVÉ : QUEL RÔLE POUR QUEL SECTEUR ?

La nécessité de coopérer, d'instaurer la confiance et de créer des partenariats entre différents secteurs a été jugée cruciale pour relever les défis environnementaux de notre époque. L'État devrait agir de façon plus responsable en intégrant des normes environnementales plus strictes dans les politiques réglementaires, fiscales et de dépenses. Il devrait agir de manière cohérente non seulement au niveau national, mais aussi sur la scène internationale. Le pouvoir judiciaire devrait assurer que les intérêts économiques ne l'emportent pas sur les droits de l'homme, que les indemnités soient proportionnelles aux dommages causés et que la justice soit accessible à toutes les victimes de la dégradation de l'environnement. Les pouvoirs locaux devraient s'engager davantage dans l'élaboration de solutions innovantes aux côtés du secteur privé, où des innovations positives se développent. Le secteur privé pourrait jouer un rôle majeur en encourageant des comportements plus responsables, en trouvant des solutions plus efficaces et en réduisant les incidences sociales négatives de la transition économique. Par ailleurs, les acteurs du secteur privé, lorsqu'ils ne sont pas limités par les institutions de l'État, peuvent aussi causer d'importants dommages environnementaux et détruire les moyens de subsistance des individus, particulièrement dans les zones rurales. Partant, l'État devrait réduire le soutien actuellement accordé aux pratiques destructrices de l'environnement et accroître son soutien aux mesures qui lui sont bénéfiques, par exemple en dédommageant de manière adéquate les agriculteurs qui rendent des

services à l'environnement et en encourageant le développement d'alternatives économiques viables dans le secteur privé.

RECOMMANDATIONS :

À une époque où la démocratie est en détresse, les discussions du Forum peuvent redonner l'espoir d'un renouveau démocratique, et montrer la voie à suivre pour répondre de manière adéquate aux problèmes environnementaux. La principale question de l'édition de cette année : « La démocratie au secours de l'environnement ? » a trouvé une réponse collective prenant la forme d'une série de **recommandations** formulées ci-après, au terme de deux jours et demi de discussions et de débats :

Aux organisations internationales :

- Inscrire le droit à un environnement sain dans le catalogue des droits fondamentaux : en assurer le respect universel, notamment en en faisant une condition d'octroi de toute aide financière ou autre forme d'assistance.
- Réévaluer la mise en œuvre des conventions internationales – la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal et la Convention sur la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement – ainsi que des autres instruments internationaux relatifs à la protection de l'environnement.
- Introduire des politiques visant une meilleure prise en compte des ressources environnementales partagées dans les stratégies de prévention des conflits et les situations d'après-conflit.
- Envisager des modifications du droit humanitaire international qui permettraient un certain degré de préservation et de suivi de l'état de l'environnement, même durant les conflits armés.
- Tenir compte de la dimension de genre dans les politiques climatiques.
- Donner la priorité aux mesures à long terme pour aider les démocraties à maintenir des niveaux de stabilité institutionnelle suffisants, en contrebalançant la vision court-termiste centrée sur les cycles électoraux et en les aidant davantage à s'acquitter de leurs engagements environnementaux.

Au Conseil de l'Europe :

- Inscrire le droit à un environnement propre, sain et sûr dans la liste des droits de l'homme protégés par le Conseil de l'Europe et recommander l'inscription des infractions au droit à un environnement sain dans les codes pénaux des États membres.
- Envisager d'établir une liste de surveillance des gouvernements qui persécutent les militants écologistes, font un usage excessif de la force à l'encontre des manifestants ou organisent des campagnes diffamatoires à l'égard des militants.
- Intégrer un suivi spécifique de la liberté d'expression pour les médias qui traitent des questions et des actions relatives à l'environnement dans les États membres.
- Au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux : élaborer des critères d'évaluation du développement durable des régions et des villes.
- À la COING: développer des mécanismes de signalement et de suivi pour protéger les militants écologistes et leurs organisations.

- À la Banque de développement du Conseil de l'Europe : appliquer des normes environnementales spécifiques et élevées lorsqu'elle statue sur les nouveaux projets à financer.
- À la Cour européenne des droits de l'homme : développer des mécanismes juridiques facilitant l'introduction de recours pour atteintes à l'environnement et clarifier la définition de l'épuisement des voies de recours nationales lorsqu'elle statue sur ces affaires.

Aux gouvernements nationaux :

- Institutionnaliser les assemblées citoyennes et veiller à ce que des mécanismes de mise en œuvre de leurs recommandations soient mis en place.
- Veiller à ce que les politiques réglementaires, fiscales et de dépenses répondent de manière adéquate aux problématiques environnementales, et sensibiliser les citoyens afin de susciter un soutien populaire en faveur de ces politiques.
- Établir des collaborations public-privé sur les questions environnementales fondées sur des critères de réussite clairement définis, mesurés et évalués.
- En présence de peuples autochtones, mettre si possible à profit leurs savoirs et veiller à ce que les communautés traditionnelles bénéficient d'une assistance juridique adaptée tant au cadre fixé par la législation nationale qu'aux normes et coutumes traditionnelles.
- Améliorer l'accès à l'information, à la formation et à l'éducation en matière environnementale afin de sensibiliser aux questions écologiques et de garantir le droit d'accès à l'information des particuliers, des ONG et des militants.
- Améliorer l'accès à la justice environnementale et inscrire les infractions environnementales dans les codes pénaux nationaux ; garantir une juste indemnisation des victimes de la dégradation de l'environnement et faciliter l'accès à la justice des citoyens qui souhaitent intenter des recours ; garantir que l'indemnisation des conséquences de la dégradation de l'environnement est proportionnelle aux coûts de l'atténuation du préjudice ; développer des mécanismes de formation adéquats pour le personnel judiciaire en charge des questions environnementales.
- Envisager de créer des bureaux chargés de contrôler le respect des normes environnementales par les entreprises nationales, y compris dans le cadre de leurs activités à l'étranger.
- Assurer la protection des militants écologistes, des manifestants et des lanceurs d'alerte, tant hors ligne qu'en ligne.
- Associer les jeunes aux processus de décision sur les politiques environnementales, créer des plateformes sûres pour les jeunes qui débattent de questions environnementales, et organiser des programmes de tutorat.
- Développer des mécanismes pour renforcer la solidarité intergénérationnelle.
- Encourager et inciter le secteur privé à participer plus activement à l'amélioration de l'état de l'environnement ; promouvoir les solutions qui mettent l'accent sur l'économie circulaire, la gestion responsable des déchets, l'utilisation des ressources locales et l'efficacité énergétique.
- Encourager les changements des habitudes de consommation et promouvoir les réflexes écologiques en vue d'atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU. Réévaluer le niveau des engagements.
- Envisager de modifier l'approche de l'autorisation de mise sur le marché de nouveaux produits chimiques : n'autoriser leur mise sur le marché que lorsque leur innocuité est établie.

Aux pouvoirs locaux et régionaux :

- Repenser le développement urbain : bâtir des villes plus résilientes et « plus lentes » ; mettre l'accent sur la qualité de vie et le développement durable ; donner la priorité aux projets qui favorisent les relations interpersonnelles et la création de capital social dans les quartiers.
- Étendre la démocratie délibérative et établir des règles ou des pratiques d'examen et de mise en œuvre des recommandations formulées qui soient contraignantes pour les pouvoirs locaux ; mettre en place des mécanismes participatifs qui maintiennent le niveau de confiance nécessaire pour convaincre les citoyens qu'ils sont acteurs d'un véritable changement.
- Adopter une approche globale à l'égard des problèmes environnementaux, et inclure les institutions de l'État, les organisations locales, les instituts et les groupes de réflexion, la société civile et le secteur privé ; garantir la mise en œuvre d'approches ascendantes, fondées sur la demande et sur la communauté pour aborder des solutions écosystémiques.

À la société civile :

- Assurer la solidarité intergénérationnelle et créer des possibilités de participation des jeunes dès leur plus jeune âge afin de les aider à développer un état d'esprit plus militant : garantir, dans ce processus, l'accès à des connaissances croisées.
- Créer des mécanismes permettant d'exprimer sa solidarité envers les militants écologistes victimes de violences et de campagnes diffamatoires et sensibiliser à la justice climatique aux niveaux local, national et mondial.
- Favoriser l'échange d'expériences et de connaissances, la mise en réseau des militants écologistes et la poursuite de l'élaboration de manuels et de boîtes à outils pour agir.
- Plaider pour une démocratie plus délibérative sur les questions environnementales et favoriser la vitalité démocratique par l'engagement citoyen et l'éducation civique.
- Développer des stratégies de communication concernant les informations techniques et scientifiques afin de s'assurer que les citoyens comprennent bien les implications des débats sur le changement climatique ; garantir l'accès à des perspectives et des connaissances croisées, notamment en collaborant avec les médias, les écoles et d'autres institutions.

Au secteur privé :

- Entamer un dialogue avec les autres parties prenantes (gouvernements, pouvoirs locaux, citoyens, organisations internationales) et assurer une coopération responsable dans le traitement des questions environnementales.
- Nouer des partenariats public-privé fondés sur les principes de coopération intersectorielle, de bonne foi et d'intérêt collectif.
- Veiller à ce que les consommateurs puissent exprimer leurs préférences environnementales dès les premières étapes de la conception des produits et des services.
- Respecter les mêmes normes environnementales dans le pays et à l'étranger : exiger que l'État refuse l'accès au marché des entreprises qui ne respectent pas les normes environnementales reconnues au niveau national.
- Renforcer la participation du secteur privé à la fourniture de services à l'environnement, comme la préservation de la biodiversité, la protection contre les incendies, la restauration des habitats, etc.
- Développer des stratégies de résilience compatibles avec celles des communautés locales, notamment pour faire face aux catastrophes environnementales.
- Soutenir les organisations qui contribuent à la lutte contre les atteintes portées à l'environnement par les acteurs moins responsables du secteur privé.
- Veiller à ce que la société puisse bénéficier d'un accès à l'expertise du secteur privé pour aborder les problématiques environnementales.